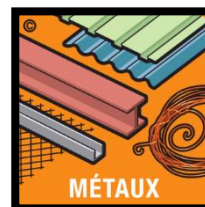


Big Bennes et le tri des 5 flux

Contribuer à la préservation de l'environnement et de nos ressources est un des axes forts de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette dernière encourage donc la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Une démarche en phase avec l'adoption le 14 mars 2017 par le parlement européen du « Paquet Économie Circulaire » qui revoit les objectifs de recyclage à la hausse.

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels (Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement), le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1er juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'environnement).



Qui est concerné ?

Tous les producteurs et détenteurs de déchets :

- Entreprises,
- Commerces,
- Administrations,
- Collectivités,
- Associations.

Qu'est-ce que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ? (Taxe incluse dans les frais de traitement)

En France, la TGAP est une taxe qui s'applique à diverses activités polluantes donc l'objectif est de permettre de mieux appliquer le principe pollueur-payeur. Elle est par conséquent proportionnelle au degré de pollution engendré par toute activité.

Pourquoi Big Bennes vous incite à trier ?

Comme vous le savez, la TGAP (incluse dans les frais de traitement du DIB) va augmenter d'année en année soit une augmentation de 65,00 € HT d'ici 2025. Ce tri a pour but de valoriser vos déchets, de réduire le plus possible le déchet ultime et de donner une seconde vie aux déchets.

A noter : Déchet non trié = Taxation maximale

De nos jours, plus que jamais, trier à la source est une nécessité pour maîtriser votre budget. Pour cela, Big Bennes vous accompagne en vous conseillant et en vous proposant une prestation et des contenants adaptés à vos besoins mais surtout à votre tri des 5 flux.

Big Bennes

Optimiser vos déchets : Big Bennes vous propose une nouvelle solution de tri



Les Air Box : 1,5 m³

5 m³

10 m³

Un nouveau contenant adapté pour le tri de vos 5 flux !
 Fermés, pratiques, adaptés à vos besoins, ergonomiques et surtout économiques !!!
Contactez le 01.64.06.74.36 : Nous mettons à votre disposition le dynamisme et l'expérience de nos équipes !



Déchets Autorisés :

- BOIS
- EMBALLAGES
- PAPIER CARTON
- PLASTIQUE
- PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE
- DÉCHETS NON DANGEREUX
- POLYSTYRÈNE
- VERRE BOISSON

Déchets non Autorisés :

- INERTES
- TERRE NON POLLUÉE
- VERRE
- MÉTAUX
- DÉCHETS DANGEREUX